LE MEMOIRE DE MASTER EN SCIENCES ET PRATIQUES DE L'EDUCATION

Ce document[1] oriente la réalisation et l'évaluation des mémoires effectués dans le cadre du Master en Sciences et Pratiques de l'Education.

1. Les objectifs du mémoire

Le mémoire est l'élément majeur du Master en sciences et pratiques de l'éducation, il doit correspondre à un véritable travail d'approfondissement traduisant une aptitude à la recherche scientifique. Il peut également permettre d'approfondir des aspects d'un champ professionnel.

Par le mémoire effectué sous la supervision d'un enseignant du programme (HEP-VD ou UNIL) titulaire d'un doctorat, l'étudiant montre qu'il a acquis les qualités nécessaires pour mener à bien une recherche de manière autonome. Il devra maitriser par lui-même une problématique et formuler à cet effet des questions de recherche pertinentes, mettre en œuvre la ou les méthodes les plus adéquates et interpréter les résultats obtenus ou les informations récoltées et traitées. Le mémoire doit encourager le développement de l'application d'une pensée critique, rigoureuse, créative et l'utilisation de compétences de recherche et de méthodologie.

2. Préparation et direction de mémoire

L'étudiant bénéficie d'un dispositif d'accompagnement dans les différentes phases menant à la finalisation du mémoire.

Ateliers de méthodologie

L'étudiant doit assister aux ateliers de méthodologie destinés aux mémorants. Ces ateliers sont répartis tout au long de l'année et visent à encadrer et aider les étudiants dans la réalisation de leurs mémoires. Ils sont dispensés au semestre d'automne par des enseignants de l'Université de Lausanne et au semestre de printemps par des enseignants de la HEP Vaud. Au total, les ateliers de méthodologie donnent droit à 6 crédits comptant dans les 30 crédits dévolus à la réalisation du mémoire.

Direction du mémoire

Le directeur de mémoire encadre et conseille l'étudiant durant la réalisation du mémoire. Il doit être choisi parmi les enseignants du programme et doit être titulaire d'un doctorat.

Dans des cas exceptionnels, le Comité scientifique peut agréer un directeur extérieur au cursus. Le directeur désigné doit enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur et être titulaire d'un doctorat. Dans tous les cas, l'expert doit impérativement être un enseignant du cursus du Master. S'il s'agit d'un directeur intervenant à la HEP Vaud ou à l'Université de Lausanne, l'étudiant doit envoyer par courriel (maspe@hepl.ch) une demande argumentée au comité scientifique en précisant la pertinence de la personne envisagée vis-à-vis du champ scientifique du mémoire. S'il s'agit d'un directeur externe, la demande doit être accompagnée d'un courrier émanant du directeur pressenti pour appuyer la demande de l'étudiant.

Si votre directeur ou votre directrice enseigne à l'UNIL, après accord de suivi de l'étudiante ou de l'étudiant, la directrice ou le directeur remplit le formulaire d'inscription au mémoire. Dès signature par les deux parties, celui-ci est à remettre à la conseillère aux études de SSP, par courriel *: conseil.sciencessociales@unil.ch.*

Le thème du mémoire se choisit d'entente entre le directeur et l'étudiant sur la base d'une esquisse du projet de mémoire de 2-3 pages transmise par l'étudiant. Après acceptation du projet, le directeur doit notamment :

[1] Adaptation du document "le mémoire de maitrise à la faculté des sciences sociales et politiques" de l'Unil.

- Aider l'étudiant dans l'approche théorique et méthodologique du mémoire
- S'assurer que l'étudiant est en mesure d'appliquer les méthodes qu'il veut utiliser et le fait dans le respect du cadre éthique de la recherche
- Conseiller l'étudiant pour la rédaction
- Autoriser le dépôt du mémoire en vue de l'évaluation finale.

3. Démarche, contenu et forme

Le mémoire est un travail scientifique basé sur une analyse rigoureuse et mené selon une méthodologie dûment explicitée et mise en œuvre. Il traite d'une problématique en rapport avec l'orientation choisie par l'étudiant et témoignera de son autonomie dans un domaine spécifique. Par ce travail, l'étudiant démontre sa capacité à effectuer et à rédiger un projet de recherche dans son intégralité.

Notamment il s'agit de :

- Construire une problématique fondée sur :
  - Une recherche bibliographique reflétant l'état de la question
  - L'analyse et la synthèse d'une situation ou d'un problème
  - Le choix d'une méthode appropriée et la connaissance des techniques y relatives
  - La collecte et l'analyse de données.

- Rendre compte de cette problématique dans un document écrit dont :
  - Les aspects formels de la rédaction correspondent aux usages et conventions scientifiques
  - La structure témoigne du travail effectué sans forcément rendre compte de tous les détails (distance du discours synthétique)
  - L'introduction est une entrée en matière qui reflète l'état de la question dans sa pertinence pour la problématique abordée
  - La description de la méthode argumente le choix de la démarche suivie et reflète clairement et rigoureusement les conditions dans lesquelles le travail s'est déroulé ainsi que les analyses effectuées.
  - La présentation des résultats est organisée de manière à montrer comment les données brutes ont été transformées et analysées
  - La discussion met en évidence la signification des résultats obtenus, leur relation aux hypothèses de départ et les différents travaux publiés avec lesquels ces résultats sont en accord ou en désaccord
  - La bibliographie appuie les différents arguments développés au cours du texte et offre un reflet représentatif des travaux publiés dans ce domaine.

- La partie empirique du travail peut prendre différentes formes, notamment :
  - Corpus de données : collecte de données par une recherche empirique (questionnaires, entretiens, expérimentations, étude de cas, simulations, modélisation, etc.)
  - Collecte de documents : Textes littéraires, résumés d'articles, revues de presse, photographies, etc.

- Avec l'accord préalable du directeur, le mémoire peut prendre la forme d'un article scientifique propre à la discipline dans laquelle il s'inscrit.

Le mémoire dans son ensemble doit être structuré, cohérent et clair. D'entente avec le directeur de mémoire, il donne lieu à un texte d'environ 50 pages (environ 2800 signes par page) ou d'environ 100 pages (environ 2800 signes par page) si le mémoire est effectué par deux étudiants, bibliographie et annexes non comprises. Les citations, les notes de bas de pages et la bibliographie respectent les normes scientifiques et déontologiques en vigueur dans la discipline. Il est rédigé en français. Dans le cas d'un article scientifique, la longueur du texte correspondra aux exigences de la revue à laquelle l'article sera proposé. Si le mémoire est effectué par deux étudiants, chaque étudiant rédige une partie distincte sur laquelle il sera évalué.

Mise en garde contre le plagiat

Le plagiat est strictement interdit. Des passages repris d'une publication antérieure propre ou d'un autre auteur doivent être mentionnés comme tels.
Les enseignants sont particulièrement attentifs au problème du plagiat lors de l'évaluation du mémoire. Si une tentative de plagiat est constatée, le mémoire ne sera pas validé et le cas sera dénoncé auprès de la Faculté des SSP de l'UNIL et du service académique de la HEP Vaud qui appliqueront les sanctions en vigueur.

4. L'évaluation

Le mémoire de Master est évalué par un jury composé du directeur et de(s) l'expert(s). La responsabilité de la note revient au jury du mémoire. L'évaluation porte conjointement sur le mémoire et sur la soutenance orale.

Choix du/des experts

Si le directeur est un enseignant de l'Université de Lausanne, l'expert appartient au corps enseignant de la HEP Vaud et vice versa.
Le jury peut s'adjoindre, avec l'accord de l'étudiant, un second expert issu du terrain de recherche du mémoire.

Evaluation du mémoire

Pour le mémoire, les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'identification d'une question pertinente dans le champ scientifique considéré
- L'examen critique de la littérature qui s'y rapporte
- La construction d'une problématique se rapportant à la question posée et faisant émerger une ou plusieurs hypothèses de travail
- Le choix d'une méthodologie adaptée, sa présentation et son organisation
- La présentation des résultats obtenus
- La discussion critique des résultats, permettant de valider la démarche dans un contexte théorique défini
- La logique d'argumentation développée
- La qualité de la forme du rapport

Lors de la soutenant orale, les critères d'évaluation portent également sur la qualité de la présentation, la capacité de synthèse, la clarté des réponses aux questions. La soutenance est orale et publique, elle se déroule en français et dure environ 45 minutes (15 minutes de présentation et 30 minutes de questions et discussion).
En cas de note inférieure à 4, l'étudiant doit améliorer le contenu du rapport écrit et défendre une deuxième fois son mémoire. L'obtention d'une note inférieure à 4 à l'issue d'une deuxième tentative de défense du mémoire entraine l'échec définitif.
La défense orale est dans tous les cas individuelle.

A l'issue de la soutenance, le directeur inscrit la note sur le formulaire "procès-verbal de soutenance", qu'il complète et valide par sa signature et celle de l'expert. Il remet ce procès-verbal au service académique de la HEP.

5. Dépôt du mémoire

Le dépôt intervient d'entente avec le directeur mais au plus tard deux semaines avant la soutenance. L'étudiant adresse directement un exemplaire du mémoire au directeur et à (aux) expert(s).
La date de la soutenance est fixée par le directeur de mémoire en accord avec l'étudiant et le(s) membre(s) du jury.

Pour les modalités de dépôt au service académique de la HEP Vaud ainsi que pour les questions de mise en page, l'étudiant doit se référer aux exigences mentionnées dans la directive 05-08 de la HEP Vaud.